

Prasente... cadavere. — Présence physique, la plus habituelle.

Insepulto. — Corps présent, ou absent, quoique non inhumé (maladie contagieuse, défense civile, corps noyé, ou jeté à la mer, ou consumé) ; il est censé présent, dans tous les cas, c'est la présence morale.

Vel etiam sepulto non ultra biduum. — Le troisième jour a son propre privilège, comme le septième, le trentième et l'anniversaire. C'est pourquoi la Congrégation limite à deux jours le privilège qu'elle accorde. Mais ce *biduum* se compte ou depuis la mort seulement, ou depuis la sépulture quand elle a eu lieu, comme pour la messe du 3e, du 7e, du 30e jour et de l'anniversaire. Il ne faut pas tenir compte des articles de revues qui exigent le seul *biduum* de la mort, quand la sépulture précède la messe des funérailles. Aux yeux de l'Eglise tout le temps qui sépare le jour de la mort de celui de la sépulture ne compte que pour un jour.

Fieri posse. — Faveur libre comme plus haut pour les cimetières.

Die... obitus aut depositionis. — Le *dies obitus* est clair, comme le *dies depositionis* ; le jour du décès ou le jour de l'inhumation qui sont censés le même.

Vel pro die obitus vel depositionis. — Ces mots signifient pour le jour du décès ou pour le jour de la sépulture. Les messes basses seront permises non seulement le jour de l'inhumation mais aussi au jour qui est censé le remplacer, c'est-à-dire le lendemain ou le surlendemain de la sépulture, au moment de la messe exéquiale. Ainsi, si un fidèle meurt le lundi et est inhumé le mardi, on peut chanter son service le mercredi ou le jeudi, et il jouira de la faveur des messes basses de *Requiem* pendant le service. Mais si l'on retardait le service au vendredi, le *biduum* après le jour de la sépulture étant écoulé, on ne pourra y célébrer de messes basses, que celles du

jour, si le rite
quem, si le rite
duum qui suit la
qui suit le servi
pendant deux jo
l'un des deux jo
chante le service

Sub clausulis
quem sont permi
service lui-même
de sépulture est
sont que dans l'
non dans les autr
plus avec les exc
permettent pas co
railler est permis
Juxta Rubricas

RITUALE ROMANUM
RITUALE de 1913,
ter ici. Les décr
certains jours où l
n'a pas énumérée

UN



EME quan
d'exagéra
éloges et
sir. Il y a tant de
nature ! Mais qua
dont on fait partie,
gue qui sont nôtres